



ADMISSION EN FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME
D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT
PAR LA **VOIE CLASSIQUE EN CURSUS COMPLET SUR 11 MOIS**

INFORMATIONS ET CANDIDATURE SÉLECTION 2022 - BAIN-DE-BRETAGNE

Rentrée : en janvier 2022

Lieu : dans le Lycée Saint-Yves à Bain-de-Bretagne

**Instituts Formation Aides-Soignants
De l'IFSO de RENNES et BAIN-DE-BRETAGNE**

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT DANS SON INTÉGRALITÉ

www.ifso-asso.org

www.saintyves-bain.com

NOTE A L'ATTENTION DU CANDIDAT

Vous souhaitez retirer/télécharger un dossier d'inscription pour la sélection à l'admission en formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.e, à l'Institut de formation de l'IFSO de **BAIN-DE-BRETAGNE pour la rentrée de janvier 2022**.

Attention, cette session est uniquement réservée aux candidats souhaitant suivre une formation en cursus complet sur 11 mois par la voie classique et s'adresse aux candidats sortant du système scolaire, en reconversion ou demandeurs d'emploi (voir le calendrier de formation en annexe)

Ce dossier de candidature ne concerne pas les personnes ayant les diplômes ou titres suivants : AVS, ADVF, AMP, DEAES, AP ou Ambulancier, ni les apprentis, ni les ASHQ ou ASH.

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT DANS SON INTÉGRALITÉ POUR :

- Connaître les conditions d'admission aux épreuves de sélection ;
- Constituer votre dossier de candidature dans les meilleures conditions ;
- Préparer votre **dossier de vaccinations dès maintenant** (conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France).

Attention : pour cette formation, il est important d'avoir une **autonomie pour les déplacements**, car les transports en commun ne sont pas toujours compatibles avec les affectations en stage et l'éloignement du lycée Saint-Yves :

- Localisation sur le bassin de Bain-de-Bretagne mais aussi sur Rennes,
- Horaires possibles en décalé (soir, matin, nuit ou le week-end).

Vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au secrétariat de l'IFSO de RENNES : Carmen RAINIS ou Sarah GABILLET

Par téléphone au 02 99 62 83 56
Par mail à ifasrennes@ifso-asso.org

1/ CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION ET MODALITES DE SELECTION/CALENDRIER

3

Pour votre information : **La sélection est GRATUITE**

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Extraits :

Art.1- « Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant... sont accessibles sans condition de diplôme, par la formation initiale..., la formation professionnelle continue... Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. »

Art. 2. – « La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, selon la formation concernée, d'un aide-soignant ou d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. **L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes** est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à DISTANCE (en visioconférence).

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien (extrait de l'article 6)

Art. 3. – « Sont admis en formation aide-soignant(e)... dans la limitation de la capacité d'accueil... Les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux... » définis comme suit :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

Art. 5. « II. -les instituts de formation informent les candidats, avant la date limite de dépôt des dossiers..., des modalités d'organisation de la sélection, du nombre de places ouvertes et du calendrier prévisionnel de publication des résultats. »

Article 8 ter - (créé par Arrêté du 12 avril 2021-art.1)

L'admission définitive (dans un institut de formation d'aides-soignants) est subordonnée :

1. A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un **certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS Bretagne** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
2. A la production, avant la date d'entrée au premier stage, **d'un certificat médical attestant** que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues...

- Vaccinations obligatoires (Article L.3111-4 du code de la santé publique) :
Hépatite B - Diphtérie - Tétanos - DTpolio
- **Vaccination complète COVID19**
- Vaccinations recommandées par le Haut Comité de Santé Publique :
coqueluche - rougeole - grippe saisonnière - rubéole - varicelle

Ces 2 certificats à compléter vous sont transmis **dans ce dossier d'inscription, afin de vous organiser dès maintenant**

N'attendez pas l'admission pour prendre contact avec votre médecin traitant car 6 mois sont à prévoir pour effectuer le protocole complet des vaccinations (cf. pages 11 à 14)

QUOTA de places en voie classique	
INSTITUT	Nombre de places
IFSO IFAS de Bain-de-Bretagne	25 places (dont 10 places maximum réservées aux ASHQ ou ASH relevant de l'article 11 /arrêté du 12 avril 2021-art2)

ETAPES DE LA SELECTION	Dates
RETRAIT DES DOSSIERS à demander ou à télécharger sur notre site ou celui du lycée Saint-Yves	Mardi 21 septembre 2021
DEPÔT DES DOSSIERS	Dès le mercredi 22 septembre 2021
CLÔTURE DU DEPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	Mercredi 10 novembre 2021 minuit
ETUDES DES DOSSIERS ET PERIODES DES ENTRETIENS	Dès le 22 septembre 2021
AFFICHAGE DES RESULTATS	Jeudi 25 novembre 2021 à 17h

DEMANDE D'AMENAGEMENT SPECIFIQUE DE LA SCOLARITE

Conformément aux textes officiels (circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 ; décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 ; circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011), les candidats présentant un handicap peuvent « bénéficier d'aménagement rendus nécessaires par leur situation ».

Dans tous les cas, la demande doit être adressée à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Le candidat ou sa famille adresse l'attestation au moment de l'inscription.

Des modalités d'octroi de dispenses d'enseignements pourront être demandés auprès du directeur de l'institut et après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'élève, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de votre parcours professionnel.

POSSIBILITE DE REPORT DE FORMATION

Article 13 nouveau (créé par Arrêté du 12 avril 2021-art.2)

Par dérogation à l'article 8, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, **un report pour l'entrée en scolarité** dans l'institut de formation :

1. Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, ..., ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;
2. Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée. »

COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Pour la rentrée de janvier 2022 à l'IFAS de Bain-de-Bretagne, nous vous demandons de nous consulter pour vous informer précisément selon votre statut.

➤ Les Aides financières possibles



Le coût de scolarité peut être pris en charge en totalité par la Région Bretagne dans le cadre de la gratuité de la formation d'aide-soignant selon le statut du candidat.

Tous les renseignements utiles pourront être fournis par le secrétariat de l'IFAS.

▪ Rémunérations pendant la formation

Peuvent éventuellement être accordées aux élèves aides-soignants qui ont exercé une activité professionnelle :

- Une allocation versée par Pôle Emploi (contacter Pôle Emploi)
- Un congé individuel de formation (contacter l'employeur puis l'organisme qui gère cette aide : OPCO, TRANSITIONS PRO, ...)
- Une promotion professionnelle
- le CPF

▪ Prise en charge des frais pédagogiques (coût de la formation)

Le Conseil Régional assure intégralement la prise en charge des coûts pédagogiques en formation pour les publics suivants :

- Jeunes sortant du système scolaire
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi
- Personnes en contrat aidé ou en contrat précaire

▪ Bourses d'études

Les élèves aides-soignants peuvent bénéficier de bourses d'études délivrées par le Conseil Régional de Bretagne après admission définitive en formation. Ces bourses sont attribuées en fonction des revenus de l'élève ou de sa famille. Les élèves ne peuvent bénéficier de Bourses de l'Etat.

Ces bourses ne sont pas cumulables avec les allocations versées par Pôle Emploi.

COMMUNICATION DES RESULTATS

Article 8 (modifié par Arrêté du 12 avril 2021-art.1) :

« Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont :

- affichés à l'institut de formation
- publiés sur internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats.

Il dispose **d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale.**

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

La liste des affectations définitives est transmise par le directeur de l'institut de formation à l'agence régionale de santé. »

Les résultats seront consultables :

- sur la vitrine au rez-de-chaussée, à la porte d'entrée du bâtiment Le Samara
- au sein du lycée de Bain-de-Bretagne aux horaires d'ouverture du lycée
- sur la page internet de l'IFSO de Rennes : <http://www.ifso-asso.org/centres.php?centre=8>
- sur le site internet du lycée Saint Yves de Bain-de-Bretagne : <https://www.saintyves-bain.com/>

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

2/ LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION A LA SELECTION

Selon l'Arrêté du 7 avril 2020 en référence à l'article 6

- La Fiche de candidature complétée, datée et signée (pas de copie).**
- Une **photographie** récente collée sur la fiche de candidature.
- Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité OU Pour les ressortissants hors Union Européenne, un titre de séjour valide qui couvre la durée de la formation et permettant l'accès aux stages de formation professionnelle.
- Une lettre de motivation **manuscrite** (original, pas de copie) **qui expose un projet de formation clair et argumenté pour un exercice professionnel d'aide-soignant.**
- Un curriculum vitae détaillé** précisant clairement : les périodes (début et fin), le type de contrat (CDI, CDD, Intérim, stage), le poste occupé, l'entreprise, les activités annexes...
- Un document manuscrit** (original, pas de copie) qui relate, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Les éléments sont analysés et ne se limitent pas à une description.** Les liens avec la formation ou le métier d'AS doivent par ailleurs apparaître clairement.
- Selon la situation du candidat, une copie des diplômes ou titres traduits en français
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard notamment du parcours scolaire, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Le cas échéant, la **copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et appréciations de stages** (des 2 ou 3 dernières années scolaires).
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées des **appréciations et/ou recommandations de l'employeur** (ou des employeurs).
Ces appréciations peuvent se faire à partir du modèle type fourni. En annexe
Elles mettent en évidence l'expérience professionnelle et qui font apparaître les liens avec les connaissances et aptitudes attendus pour suivre la formation. En l'absence de ces appréciations/recommandations, le dossier est recevable mais le candidat ne peut se voir attribuer les points correspondants à ces appréciations selon les critères définis).
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien. Fournir un justificatif de handicap.
- Une attestation sur l'honneur des documents produits (cf. modèle joint).**

Vous devez restituer votre dossier à l'adresse suivante :

Aucun envoi de dossier par mail ne sera accepté

IFSO IFAS Rennes
Immeuble Le Samara
12 Ter avenue de Pologne
35200 RENNES

Au choix

Envoi du dossier complet par la poste

En lettre suivie ou lettre recommandée **sans AR**.
La lettre recommandée avec accusé de réception
n'est pas souhaitée.

Dépôt dans la boîte aux lettres

de l'institut IFSO IFAS Rennes
au rez-de-chaussée de
l'immeuble Le Samara

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS RETENUS POUR LA
SELECTION.**

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT

**Doit être complété par un médecin agréé* par l'ARS
de votre département**

*liste des médecins agréés disponible sur le site de l'ARS ou de la préfecture de votre département : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/les-medecins-agrees-1>

Je soussigné Dr

MEDECIN AGREE par l'ARS du département de.....

certifie que Mme / M.

né(e) le

- N'est atteint **d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique** incompatible avec l'exercice de la **profession aide-soignante** à laquelle il se destine.

Fait à, le

Cachet :

Signature du médecin agréé

**ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET
 DE VACCINATION OBLIGATOIRE page 1/2**

Doit être complété rapidement par votre médecin traitant

Je soussigné Docteur

certifie que Mme / M.

né(e) le, candidat(e) à la formation aide-soignante, a reçu les

vaccinations suivantes et les **sérologies** nécessaires :

DIPHTÉRIE – TÉTANOS – POLIOMYÉLITE +/- COQUELUCHE
 (Art. L3111-4 du code de la Santé Publique)

	Nom du vaccin	Date d'injection	N° du lot
Dernier rappel DTCP			

BCG

Nom du vaccin	Dates d'injection	N° du lot
OU cicatrice vaccinale : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

IDR

datant de moins de 1 an avant l'entrée en formation.

Date	Résultat <u>en mm</u> *

* Un résultat noté « + » n'est pas valide, il doit être chiffré en mm

COVID 19

Vaccination COVID 19	Commentaires :
-----------------------------	-----------------------

Une copie du certificat de vaccination COVID 19 avec QR Code sera nécessaire pour entrer en formation d'aide-soignant

Fait à le

Cachet : Signature :

VERSO DE L'ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATION OBLIGATOIRE page 2/2

HÉPATITE B

(Art. L 3111-4 du code de la Santé Publique)

Merci de lire attentivement l'algorithme en page 14

En référence à :

- ☞ **L'Arrêté du 2 aout 2013** fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L – 3111-4 du code de la Santé publique.
- ☞ **L'INSTRUCTION DGS/RI1/RI12/2014/21 du 21 janvier 2014**, relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 aout 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L – 3111-4 du code de la Santé publique – **Annexe 1**
- ☞ **L'AVIS, du 20 février 2014**, du Haut conseil de la santé publique, relatif aux schémas vaccinaux accélérés contre l'hépatite B par les vaccins ENGERIX B® 20 microgrammes/1 ml et GENHEVAC B Pasteur® 20 microgrammes/0,5 ml

Vaccination :

		Nom du vaccin	Date d'injection	N° de lot
<p style="color: red; font-weight: bold; margin: 0;"><u>Schéma vaccinal</u> <u>cocher ci-dessous</u></p> <p><input type="checkbox"/> Classique « 0 – 1 – 6 »</p> <p><input type="checkbox"/> Accélééré</p> <p><input type="checkbox"/> Ancien schéma</p>	1 ^{ère} injection			
	2 ^{ème} injection			
	3 ^{ème} injection			
	Rappels			
	Rappels			
	Rappels			

TAUX D'ANTICORPS ANTI HBS	
Date	Résultat

TAUX D'ANTICORPS ANTI HBC, si disponible	
Date	Résultat

Immunisé(e) contre l'hépatite B : oui non
Non répondeur(se) à la vaccination : oui non

Fait à, le

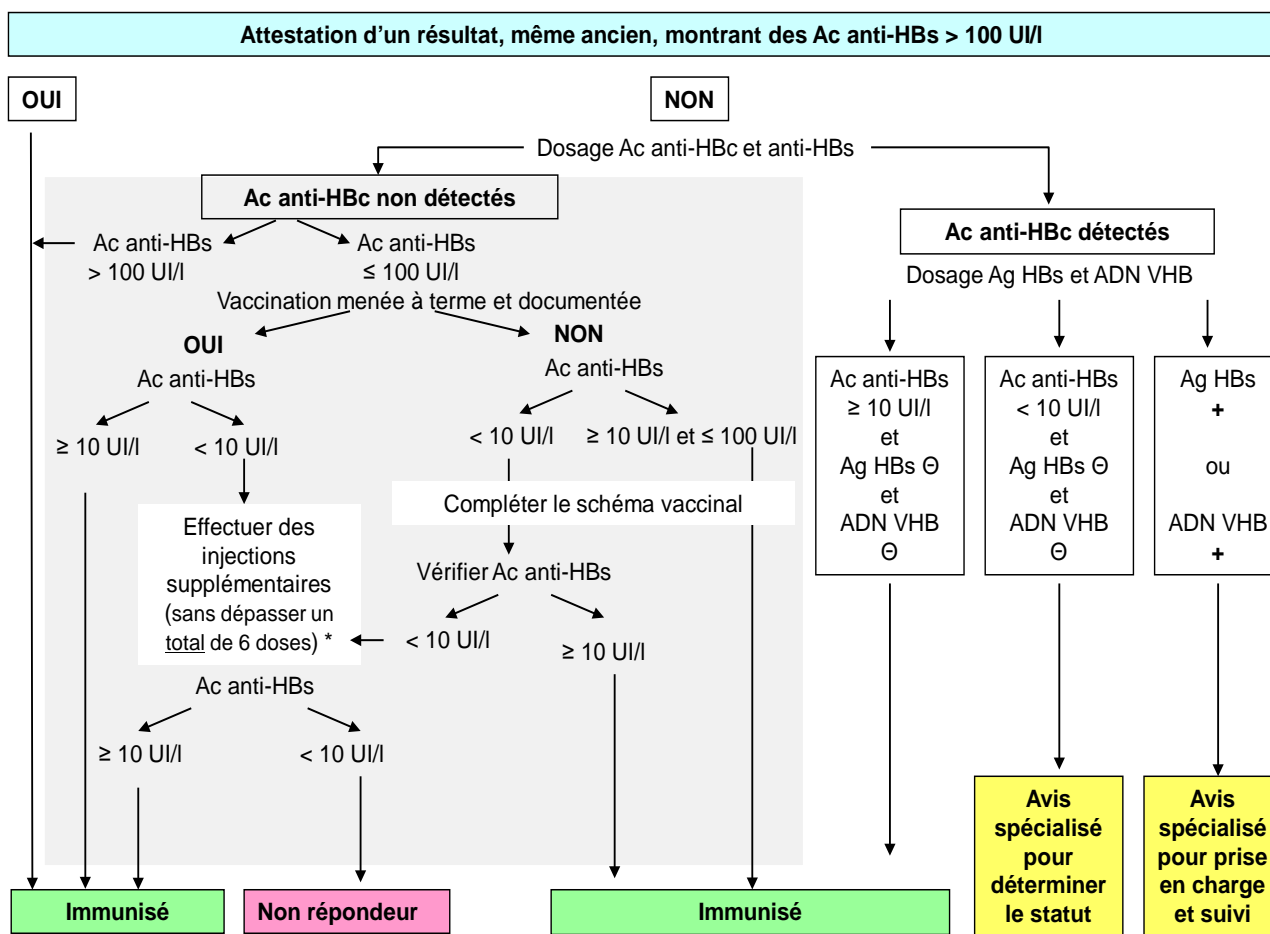
Cachet :

Signature :

Schéma de vaccination accéléré conseillé dans la période actuelle si le candidat est non vacciné

Dans les situations où une protection vaccinale doit être obtenue rapidement (ici pour l'entrée en formation en janvier 2022), il est possible de procéder à une vaccination en 3 doses sur 21 jours, suivies d'un rappel un an après.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Modèle ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

15

A dupliquer (photocopier) si vous avez eu plusieurs employeurs

CANDIDAT

Nom : Nom marital :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL :

Du :

Au :

ENTREPRISE

Nom :

N° Siret :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Nom du responsable de l'entreprise :

APPRECIATIONS DE L'EMPLOYEUR

Critères	<i>Insuffisant</i>	<i>Moyen</i>	<i>Bon</i>	<i>Très Bon</i>	<i>Observations</i>
Implication dans le travail quotidien					
Capacité à travailler en équipe					
Ponctualité, rigueur					
Relation adaptée à la personne prise en charge					
Actualisation de ses connaissances (suivi de formation)					

APPRECIATION GENERALE (rubrique obligatoire)

Date :

nom du responsable et signature

cachet de l'entreprise :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE
EN INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT.E**

Je soussigné(e) :

Nom de naissance (en majuscules) du candidat	
Prénom d'usage et autres prénoms (en majuscules) du candidat	
Adresse du candidat	

Atteste :

- Avoir pris connaissance de l'offre de formation proposée par l'IFAS de l'IFSO (par la voie de la formation classique en cursus complet) et répondre aux conditions d'accès à cette offre de formation ;
- Avoir personnellement conçu et rédigé les documents du dossier de candidature en IFAS (Curriculum Vitae, Lettre de motivation, situation ou projet professionnel et éventuel document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral).

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Signature obligatoire

IFAS IFSO RENNES
Immeuble Le Samara
12 Ter avenue de Pologne
35200 RENNES

02 99 62 83 56
ifasrennes@ifso-asso.org



www.ifso-asso.org



Instituts de Formation Santé de l'Ouest

Présentation de l'équipe de Rennes

Carmen RAINIS
Assistante de centre

Sarah GABILLET
Secrétaire

Véronique RUPIN
Directrice du centre

Alison MEIRA
Formatrice

Marie-Bernard BLANCHOUIN
Coordinatrice des stages et Formatrice

Maud HELARY
Formatrice

Nadine HALLEGOUET
Coordinatrice IFAS

Maiwenn EUSTACHE
Formatrice Référente plateforme / digitalisation

19/09/2021

Pré-entrée promotion septembre 2021 à juillet 2022
Référentiel du 10 juin 2021

www.ifso-asso.org

**FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ADMISSION EN FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)
PAR LA VOIE CLASSIQUE / SCOLAIRE SUR 11 MOIS A L'IFSO - IFAS DE L'IFSO DE BAIN DE BRETAGNE**
Uniquement en cursus complet

MADAME MONSIEUR

Nom de Famille (en Majuscules) : _____ **Nom d'Usage** (en Majuscules) : _____

Prénoms (en Majuscules) : _____

Nationalité (en Majuscules) : _____

Date de naissance : _____ **Age** : _____

Lieu de naissance (en Majuscules) : _____ **Département ou Pays** : _____

Adresse (en Majuscules) : _____

Ville (en Majuscules) : _____ **Code postal** : _____

Téléphone fixe : _____ **Mobile** : _____

Adresse e-mail : _____

Situation familiale (à des fins statistiques) : Célibataire – Marié(e) – Pacsé(e) – Concubin(e) – Veuf(ve) *Rayer les mentions inutiles*

Demande d'aménagement des épreuves (Candidats avec reconnaissance MDPH : joindre un justificatif) oui non

Dernier diplôme **obtenu** à ce jour : _____

Votre situation au moment de l'inscription : (merci de cocher la case correspondante)

Classes préparatoires concours (préciser l'intitulé) : _____

Études ou formations universitaires ou supérieures (préciser l'intitulé) : _____

Salarié : CDD CDI Salarié en Contrat Aidé (contrat emploi d'avenir...)

Demandeur d'emploi : Indemnisé Non indemnisé numéro identifiant Pôle Emploi :

VAE

autre situation. Merci de préciser.....

J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet

Je n'accepte pas que mon identité paraisse à la publication des résultats sur interne (**ATTENTION : en l'absence de cochage, les résultats seront publiés sur internet.**)

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité à l'original des copies des diplômes ou attestations jointes et accepte les conditions des épreuves de sélection.

Fait à : _____ le _____ **Signature du candidat**

**Merci de
coller votre
photographie
ici**

Cadre réservé à l'I.F.A.S. :

Numéro de dossier :

- Fiche de candidature renseignée, datée et signée
- Pièce d'identité
- Titre de séjour (ressortissant étranger)
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Document manuscrit 2 pages
- Copie des diplômes
- Attestation de niveau de langue
- Dossier scolaire avec notes et appréciations des stages
- Attestation de travail ou contrat de travail avec appréciations employeur
- Autres justificatifs

I.F.A.S. CALENDRIER PREVISIONNEL IFAS IFSO BAIN de BRETAGNE rentrée de janvier 2022 à décembre 2022: **PROJET de calendrier sous réserve de validation par l'ARS Bretagne**

2022

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
1 S		1 M	B4M8	1 M	B1M1	1 V		1 D		1 M		1 V		1 L		1 J		1 S		1 M		1 J	
2 D		2 M	B4M8	2 M	B1M1	2 S		2 L		2 J		2 S		2 M		2 V		2 D		2 M	B5M10	2 V	
3 L		3 J	API3	3 J	B1M1	3 D		3 M		3 V	B2M3	3 D		3 M	vacances	3 S		3 L	SPI	3 J		3 S	
4 M		4 V	B1M1	4 V	TPG2	4 L		4 M	B3M6	4 S		4 L		4 J		4 D		4 M		4 V		4 D	
5 M		5 S		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 L	B2M4	5 M	STAGE C	5 S		5 L	
6 J		6 D		6 D		6 M	STAGE A	6 V		6 L	féried	6 M	STAGE B	6 S		6 M		6 J		6 D		6 M	STAGE D
7 V		7 L		7 L		7 J		7 S		7 M	B2M3/11	7 J		7 D		7 M		7 V		7 L		7 M	
8 S		8 M		8 M		8 V	SPI	8 D		8 M	B2M4	8 V	SPI	8 L		8 J	B2M4/26	8 S		8 M		8 J	
9 D		9 M	B1M1	9 M	STAGE A	9 S		9 L	B3M6/10	9 J		9 S		9 M		9 V	TPG5	9 D		9 M		9 V	
10 L	pré rentrée	10 J		10 J		10 D		10 M	B3M7	10 V		10 D		10 M	vacances	10 S		10 L		10 J	STAGE D	10 S	
11 M		11 V		11 V		11 L	B1M1	11 M	B3M7	11 S		11 L		11 J		11 D		11 M		11 V		11 D	
12 M		12 S		12 S		12 M	B1M1/21	12 J	B3M7/3	12 D		12 M		12 V		12 L		12 M	STAGE C	12 S		12 L	
13 J		13 D		13 D		13 M	B1M2	13 V	TPG3	13 L		13 M	STAGE B	13 S		13 M		13 J		13 D		13 M	
14 V		14 L		14 L		14 J	B1M2	14 S		14 M		14 J		14 D		14 M	STAGE C	14 V		14 L		14 M	STAGE D
15 S		15 M		15 M		15 V	B1M2/3	15 D		15 M	B2M4	15 V		15 L	FERIE	15 J		15 S		15 M		15 J	
16 D		16 M	B1M1	16 M	STAGE A	16 S		16 L		16 J		16 S		16 M		16 V		16 D		16 M	STAGE D	16 V	
17 L		17 J		17 J		17 D		17 M		17 V		17 D		17 M	vacances	17 S		17 L		17 J		17 S	
18 M		18 V	API4	18 V	SPI	18 L	B2M5	18 M	B2M3	18 S		18 L		18 J		18 D		18 M		18 V	SPI	18 D	
19 M		19 S		19 S		19 M	B2M5	19 J		19 D		19 M		19 V		19 L		19 M	B5M9	19 S		19 L	
20 J		20 D		20 D		20 M		20 V		20 L		20 M	STAGE B	20 S		20 M		20 J		20 D		20 M	STAGE D
21 V		21 L		21 L		21 J		21 S		21 M		21 J		21 D		21 M	STAGE C	21 V		21 L		21 M	
22 S		22 M		22 M		22 V		22 D		22 M	B2M4	22 V	SPI	22 L		22 J		22 S		22 M		22 J	
23 D		23 M	B1M1	23 M	STAGE A	23 S		23 L		23 J		23 S		23 M	B2M4	23 V	SPI	23 D		23 M	STAGE D	23 V	
24 L	API 1	24 J		24 J		24 D		24 M		24 V		24 D		24 M		24 S		24 L		24 J		24 S	
25 M	API2	25 V		25 V		25 L	API5	25 M	vacances	25 S		25 L		25 J		25 D		25 M		25 V		25 D	
26 M	B4M8	26 S		26 S		26 M		26 J	féried	26 D		26 M		26 V	TPG4	26 L		26 M	B5M10	26 S		26 L	fin form
27 J	B4M8	27 D		27 D		27 M	B3M6	27 V		27 L		27 M	STAGE B	27 S		27 M		27 J		27 D		27 M	
28 V	B4M8	28 L	B1M1	28 L		28 J		28 S		28 M		28 J		28 D		28 M	STAGE C	28 V		28 L		28 M	
29 S				29 M		29 V		29 D		29 M	STAGE B	29 V		29 L		29 J		29 S		29 M		29 J	
30 D				30 M	STAGE A	30 S		30 L	B2M3	30 J		30 S		30 M	B2M4	30 V		30 D		30 M	STAGE D	30 V	
31 L	TPG1			31 J				31 M				31 D		31 M				31 L				31 S	

B1M1		Bloc 1		Module 1	147	21
B1M2		Bloc 1		Module 2	21	3
B2M3		Bloc 2		Module 3	77	11
B2M4		Bloc 2		Module 4	182	26
B2M5		Bloc 2		Module 5	35	5
B3M6		Bloc 3		Module 6	70	10
B3M7		Bloc 3		Module 7	21	3
B4M8		Bloc 4		Module 8	35	5
B5M9		Bloc 5		Module 9	35	5
B5M10		Bloc 5		Module 10	70	10
API					35	5
TPG					35	5
SPI					7	1
22 sem					770	110

4 stages : 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines = 770h (22 semaines)

vacances scolaires hiver : 5 au 20 février 2022
vacances scolaires printemps : 9 au 24 avril 2022
vacances scolaires Eté : 7 juillet au 2 septembre 2022
vacances scolaires Toussaint : 22 octobre au 6 novembre 2022

vacances élèves de l'IFSO